



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le douze juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_07_62

Date de convocation du conseil : 7 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

M. MICHELET Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : Création d'un poste de contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques

Secrétaire de séance : Monsieur FRETIER Philippe

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'en raison d'un accroissement saisonnier de travail à venir, il est nécessaire de créer un poste temporaire d'Adjoint Technique contractuel pour l'entretien des salles communales ainsi que des bâtiments administratifs.

Ce poste pourrait être créé en vertu de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, au titre d'un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 6 mois et de 35 heures hebdomadaires, à compter du 12 septembre 2023.

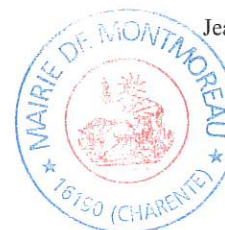
Il pourrait être rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique, soit l'échelle C1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi de Contractuel à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques à temps complet, d'une durée de 6 mois, à compter du 12 septembre 2023, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 12/07/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 13/07/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN